

LES CLAYES-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

5 AVRIL 2022

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Il est 19h35. Je vous propose de commencer ce conseil municipal du 5 avril avec en premier point la nomination de la secrétaire de séance, Fabienne VAUGARNY qui procède à l'appel.

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Catherine HUN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Élisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Tanguy FARRUGIA, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Youssef KOUTARI, Madame Yasmine DJELAILIA, Monsieur Gérard LEVY, Madame Dominique DUPUIS-GOYET, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Benoît MONTAUT a donné pouvoir à Madame Sophie STUCKI,
Madame Marcile DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gérard LEVY,
Monsieur Nicolas HUE a donné pouvoir à Madame DUPUIS-GOYET,
Madame Dalila DRIFF a donné pouvoir à Monsieur Mathieu SEVAL,
Monsieur Marc LEROUGE a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT.

====*==*==*==*

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2022

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des compléments à apporter par rapport au procès-verbal qui vous a été donné ? Madame GERONIMI.

Mme GERONIMI.- Bonsoir. Simplement quelques remarques. Tout au début, après la minute de silence, vous avez parlé d'Amanda. Je pense que le nom de famille est erroné. C'est Amanda GLEIN. Or, il est écrit Amanda KLEIN.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Nous modifierons.

Mme GERONIMI.- Au niveau de l'appel, deux conseils municipaux ont quitté le conseil en même temps. Ils ont le droit. Ce n'est pas le problème. Par contre, il est écrit : départ à 21h15 pour l'un et pour l'autre 21h30. Il serait bien que ce soit plus précis.

M. LE MAIRE.- Oui. Aucun problème.

Mme GERONIMI.- Ce sont de petites choses, mais elles sont importantes. En septembre, un conseiller municipal a été nommé en remplacement de Madame DALAIS, en l'occurrence Monsieur Benoît MONTAUT. Or, il n'apparaît pas du tout sur le site de la ville dans le trombinoscope. Y a-t-il une raison particulière ?

M. LE MAIRE.- La photo a été prise. Ce sera mis à jour. Nous prenons note de vos autres points. Madame FREMONT.

Mme FREMONT.- C'est un petit peu un ensemble. Par exemple, on a la page 18/26 19/26 18/26. Monsieur le Maire est mentionné, alors que c'est Monsieur Coquard qui intervient. Il manque des phrases, et des phrases qui pour nous sont quand même un petit peu importantes. Je le comprends, nous avons tous nos tocs. Qu'ils ne soient pas notés, parce que parfois certains mots reviennent souvent, mais quand il manque des phrases et des morceaux de deux paragraphes, c'est un petit peu gênant. En page 18, il manque des phrases. En page 19, il manque 10 secondes d'échange. Des mots sont remplacés par d'autres. J'ai tout un tas d'exemples. Ce n'est pas possible. Normalement, pour moi, le compte-rendu, c'est quasiment du mot à mot. Il ne doit pas manquer des phrases complètes et des morceaux complets sans que ce soit signalé.

M. LE MAIRE.- Je partage votre avis. Le compte-rendu doit reprendre fidèlement ce qui a été dit lors du Conseil. Si ce n'est pas repris tel quel, cela veut dire que ce n'était pas audible lors du travail de remise en état du conseil. Si vous sous-entendez qu'un certain nombre de phrases ou de mots ont été sortis du contexte, absolument pas.

Mme FREMONT.- Je ne sous-entends rien. Je voudrais juste que tout apparaisse. Nous avons réécouté l'enregistrement et nous avons tout retrouvé.

Mme FREMONT. - Pas en entier, mais en grande partie.

M. LE MAIRE.- Faites-nous parvenir tout ce que vous avez entendu en grande partie et nous compléterons le compte-rendu. Pas de problème.

Mme FREMONT.- Nous n'avons pas tout réécouté, mais sur ce que nous avons réécouté, qui était important pour nous, oui, je vous le ferai parvenir.

M. LE MAIRE.- Déjà, ça réduit un tout petit peu. Donc, par rapport à ce que vous avez noté comme complément à apporter, aucun souci, on les apportera.

Mme FREMONT.- Très bien. Deuxième point en page 23/26, il y a un propos de Monsieur COQUARD « 30, ça rend sourd, 30 % ». Il me semble que nous ne sommes pas au bar PMU chez Caroline de la ville de Guyancourt, par exemple, mais que nous sommes dans un conseil municipal, dont vous êtes, Monsieur le Maire, l'autorité de police, qu'il y a un règlement intérieur et, entre autres, dans ce règlement intérieur, il est dit que, bien évidemment, vous êtes chargé du respect de tous et de toutes, que vous devez mettre un terme aux interpellations et aux mises en cause personnelles et rappeler à l'ordre le conseiller qui s'écarte du règlement ou tient des propos contraires à la loi, au règlement ou bien encore de bonne convenance. Je ne vous lirai pas tout. Le plus important également, à la fin, c'est que chaque conseiller municipal doit observer un code de bonne conduite. Donc, première solution : rappeler à cette personne le règlement intérieur. Deuxième solution : il existe des stages de gestion de stress qui pourraient peut-être permettre à cette personne de contrôler ce qu'elle dit et ce qu'elle fait. Mais de telles réflexions faites par un élu de la République ne sont pas audibles.

M. LE MAIRE.- Je ne vois pas de quelle réflexion vous faites état. Je partage votre point de vue.

Mme FREMONT.- Celle qui est marquée sur le compte-rendu.

M. LE MAIRE.- Je partage votre point de vue. Nous sommes dans une assemblée. Nous devons débattre en toute sérénité, ce qui est, je pense, le cas à 99,9 %. Vous n'avez pas à suggérer de stage d'antistress pour l'un ou l'autre.

Mme FREMONT.- C'est une proposition. On ne sait jamais.

M. LE MAIRE.- Ceci est à la limite de l'irrespect. Tout à fait. Je préfère clore ici ce débat. Nous allons avoir un sujet avec un point important, notamment le budget ainsi que d'autres. Je pense qu'il est temps de passer au point suivant.

Mme GERONIMI.- Tout à fait. Je suis désolée, mais de telles réflexions apparaissent dans le compte-rendu. Je suppose que vous l'avez lu. Elles n'ont pas lieu d'être. En effet, il y a un budget sur la ville, mais de telles réflexions n'ont pas lieu d'être venant d'un élu de la République. Je le répète. Et ce n'est pas la première fois. Et il y en a d'autres. Je vais laisser là, parce que ça ne me concerne pas, mais il y en a eu d'autres qui ont été entendues par tous ceux qui ont écouté le conseil municipal sur Facebook, voilà, et par la même personne.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres points ? Non. S'il n'y a pas d'autre point, avec les remarques, qui ont été notées, et les remarques qui seront complétées par Madame GERONIMI, je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? **3 abstentions (Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)**

Qui est pour ? **30 voix pour**

Merci.

M. LE MAIRE.- Le point suivant est relatif aux délégations de compétence.

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de faire comme de façon usuelle, c'est-à-dire que s'il y a des questions sur les différentes délégations de compétence, que l'on pose les questions et qu'en fin de conseil, si nous avons les réponses, nous les donnons. Si nous ne les avons pas, nous les apporterons par écrit. Y a-t-il des questions ? Monsieur SEVAL.

M. SEVAL.- J'avais une question uniquement sur la délibération 2022-055 par rapport à un progiciel de géo verbalisation. En fait, je voulais juste savoir s'il était déjà en œuvre l'année dernière, voire les années précédentes et si c'était effectivement quelque chose qui était certifié en termes d'utilisation par les municipalités.

M. LE MAIRE.- D'accord. Nous vous donnerons la réponse en fin de conseil. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas de question, nous allons passer au point suivant.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 – VILLE

M. LE MAIRE.- Je laisse la parole à Catherine.

Mme HUN.- Bonsoir. Sur le vote des taux pour la période 2022, pas d'augmentation des taux. Juste un rappel des taux existants. Sur le foncier bâti : 32,83 % avec 21,25 % et les 11,58 % du département. Sur le foncier non bâti : 65,46 %. Un point d'attention toutefois. Comme nous l'avons déjà dit lors de la présentation du ROB, il n'y a pas d'augmentation du taux, mais une augmentation des bases de 3,4 %. Ainsi, pour les Clétiens, les taxes seront peu plus élevées que l'année dernière.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions après cette première présentation ? Non. S'il n'y a pas de question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci pour cette unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET VILLE

M. LE MAIRE.- Le point n°2 prendra plus de temps. Il s'agit de la présentation du budget primitif lui-même.

Mme HUN.- Sur le budget primitif, en termes d'évolution, je vous ai remis les quatre dernières années, puisque nous avons quand même trois années, 2020, 2021 et 2022, qui ne sont pas encore des années, disons, normales. Par rapport à 2021, nous avons une augmentation de la section de fonctionnement d'environ 500 k€ ; une diminution sur la section d'investissement, soit, au global, une petite diminution de 100 k€, sachant que nous n'avons pas encore atteint le niveau de 2019. Sur la répartition du budget primitif, entre l'investissement et le fonctionnement, la section de fonctionnement représente 78 % des 30,6 M€ et la section d'investissement représente 22 %. Sur la section de fonctionnement, tout d'abord, évidemment les recettes sans lesquelles nous ne faisons pas grand-chose. Sur la partie recettes, 24 M€, 51 % proviennent des taxes foncières et taxes d'habitation ; 25 % de l'attribution de compensation de SQY ; 10 % au niveau des produits des services ; 8 % de dotations et participations et 3 % de taxe additionnelle, droits de mutation, et d'autres recettes à hauteur également de 3 %. En termes d'évolution par rapport au budget primitif, en 2021, nous avons une augmentation sur les taxes foncières. Il n'y a pas de variation sur l'attribution de compensation. Une légère augmentation sur les produits des services. Une petite baisse sur les dotations. Pas de variation sur les droits de mutation. Et sur les autres recettes, une toute petite augmentation. De façon détaillée, sur la partie taxe foncière et taxe d'habitation, qui représente 12,3 M€, les taux communaux sont gelés. Nous venons de le valider. Une évolution des bases de 3,4 % et pas d'évolution sur la partie de taxe d'habitation. Une petite attention à apporter toutefois sur le fait que l'augmentation s'élève à 634 k€. Elle correspond à l'évolution des bases ainsi qu'à l'intégration dans la compensation de taxe d'habitation des exonérations qui étaient sur le compte 74, donc dans les dotations et participations. Attribution de la compensation. Pour rappel, la première phase du pacte financier a pris fin en 2021. Notre attribution est donc complète depuis l'année dernière. Aucune variation sur ce point. Les produits des services. Sur la partie culture, une augmentation de 147 k€ avec une reprise de l'activité. Sur les centres de loisirs, une petite diminution de 45 k€ et sur la cuisine centrale, une diminution de l'ordre de 50 k€.

Dotations et participations. Une prévision de diminution de la DGF de 114 k€. L'explication avait déjà été donnée au moment de la présentation du ROB. L'an dernier, 630 k€ étaient prévus au BP. Nous partons donc là sur une prévision à 516 k€. Sur la partie subvention CAF, nous avons une augmentation de 121 k€. Nous perdons la compensation d'exonération de la taxe d'habitation, qui est intégrée à la taxe foncière par rapport à ce que j'ai dit juste avant. Sur le FCTVA, le fonds de compensation de la TVA, une partie est désormais inscrite en section de fonctionnement : 39 k€.

Sur les droits de mutation, une prévision prudente basée sur la réalisation des exercices précédents. Nous restons à 700 k€, sachant qu'en 2019, nous étions à 860 k€ et en 2020 à 820 k€. En 2021, il y aura un montant beaucoup plus important, parce qu'il y a eu un acte exceptionnel sur l'année. Nous restons donc très prudents par rapport aux trois derniers exercices.

Sur les dépenses de fonctionnement, au niveau de la répartition, nous avons évidemment les charges de personnel qui représentent 58 % ; les charges à caractère général, qui représentent 24 % des dépenses ; les charges de gestion courante : 7 % ; le financement des investissements : 7 % ; les atténuations de produits à hauteur de 3 %, et les autres dépenses à hauteur de 1 %. Si nous regardons un petit peu en détail les variations, une diminution sur les dépenses de personnel, ensuite des augmentations dans toutes les autres catégories. Sur la partie dépenses de personnel, nous avons déjà fait une petite présentation lors du ROB, évidemment l'évolution de la structure des emplois ; la neutralisation des événements exceptionnels de 2021 ; la prise en compte de l'augmentation du SMIC ; l'impact du GVT et la revalorisation des agents de catégorie C. Ce budget ne prend pas en compte l'augmentation éventuelle du point d'indice, qui a pu être annoncée, puisqu'à ce jour, nous n'avons aucune information sur les modalités ni la date de mise en œuvre de cette augmentation, qui a été annoncée. Si un réajustement est nécessaire, il sera fait lors du budget du BS.

Sur les autres dépenses, nous avons une augmentation de 1,1 M€ ; l'évolution de l'activité des services et le prix des fournitures et services représentent environ 400 k€ ; la partie fêtes et cérémonies : environ 170 k€, notamment parce que cette année, il y a les Clayescibels ; une augmentation de la subvention du CCAS, comme nous l'avons déjà évoquée lors du dernier conseil : 130 k€ ; et quelque chose que nous n'avons pas du tout évoqué lors de la présentation du ROB, puisque nous n'avons pas cette information : une augmentation assez conséquente du FPIC, ce dernier augmentant pour notre commune augmente de 160 k€. Les dépenses imprévues, que nous avons prévues, avec une enveloppe, lors du ROB, de 200 k€, que nous avons de ce fait réduit, et qui n'augmentent que de 50 k€, et une augmentation de la part du financement des investissements à hauteur de 200 k€.

En section d'investissement, sur la partie recettes d'investissements, nous avons des emprunts à hauteur de 30 % ; des subventions à hauteur de 20 % ; une capacité d'autofinancement de 26,1 % ; des produits de cession de 12,5 % , puis le FCTVA à 6,2 % et la taxe d'aménagement à 4,5 %, sachant que sur le FCTVA, nous avons été très prudents quant au montant de la recette, puisqu'il est fonction des dépenses effectivement réalisées.

Sur les dépenses d'investissement, hors remboursement d'emprunt, nous avons une enveloppe de 4,4 M€, qui est composée des grands projets à hauteur de 38 %, soit 1,7 M€ ; ensuite nous avons les PPI, que j'appelle les PPI courants, bâtiments, écoles, voirie et sports, plus les investissements des services, qui représente 62 % de l'enveloppe, soit 2,7 M€. de façon un petit peu plus détaillée, les PPI, 1,1 M€, avec pour les écoles 350 k€ ; le bâtiment : 150 k€ ; le PPI Sports : 100 k€ ; et les voiries et réseaux : 500 k€. Une enveloppe d'un peu moins de 1,6 M€ pour les différents services et secteurs d'activité et, sur les grands projets 1,66 M€, qui représentent la dotation 2022. Pour rappel, chaque année, nous faisons une dotation sur les projets venant alimenter l'enveloppe globale du projet. La maison pluridisciplinaire des professionnels de santé, sur laquelle nous rajoutons 900 k€ ; une enveloppe prévisionnelle pour des acquisitions foncières à hauteur de 500 k€ ; et une enveloppe pour la place de l'ancien marché autour de 260 k€. Sur cet élément, c'est essentiellement une écriture de correction. En effet, l'an dernier, nous avons eu la question de la fiche Halle du marché, qui contenait une partie de l'enveloppe pour la place de l'ancien marché. Nous réajustons les fiches pour qu'elles soient propres, autant pour la halle du marché que pour la place de l'ancien marché. Ainsi, sur les grands projets, nous avons une enveloppe, au 31 décembre 2021, d'environ 8 M€. Avec l'abonnement de l'enveloppe 2022, nous arrivons à un montant global de 9,64 M€.

Sur l'endettement, nous avons vu, lors du ROB, la répartition des emprunts à la date du 1er janvier 2022, en tenant compte du montant du remboursement de 2022 et du nouvel emprunt de 2022 de 2 M€ ; une prévision de la répartition des emprunts au 31 décembre de l'année. Nous serons donc à 95,5 % sur les catégories A et 4,5 % sur les catégories B et E. Lors de la dernière présentation, nous étions à 90,5 % et 9,5 %. De façon un peu plus détaillée, au niveau du capital restant dû, nous serions à 15,39 M€, avec 14,7 M€ sur les catégories A et 700 k€ sur les catégories B et E, soit 4,5 %.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE.- Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Merci. Sachant que nous avons débattu des grandes lignes lors du ROB et que nous nous sommes réunis en Commission Finances, jeudi dernier, des éléments sont à compléter, sur lesquels nous avons travaillé avec difficulté. La moitié de notre délégation étant ici présente, nous sommes donc contraints de limiter notre intervention. Nous avons plusieurs questions. La taxe d'habitation va être compensée par l'État, mais cette compensation va stagner d'une année à une autre. Nous serons bien évidemment très vigilants sur la manière dont l'État va compenser, dans les années à venir, cette exonération. Sur le budget primitif, concernant l'augmentation du coût de l'énergie, nous savons tous que l'énergie va augmenter, électricité, gaz, pétrole. Nous sommes contraints de faire des anticipations et des provisions. Je pense que toutes les communes y sont assujetties. L'État a fait un geste par rapport aux usagers en ce qui concerne l'essence, mais il devra certainement faire un geste vis-à-vis des collectivités territoriales. Une augmentation de l'alimentation de 5 % a été annoncée. Pour quelle raison ? Les matières premières vont-elles être impactées par la guerre en Ukraine ? Le blé, la farine vont donc être certainement touchés. Est-ce dû à une orientation vers l'alimentation bio, qui a un coût, mais qui a néanmoins un impact sanitaire donc sur la santé de nos enfants ? La location mobilière augmente de 22 %. Pourquoi ? La ligne 6185 des colloques et séminaires a doublé, comme la ligne 6188, « autres frais divers ». Pourquoi ? La ligne des honoraires affiche +35 %. À quoi correspond ce pourcentage ? En ce qui concerne la ligne 6238, « divers », le budget est multiplié par cinq. Pour quelle raison ? Enfin, la ligne 6288 « autres frais divers » affiche +36 %. Quels sont les frais divers qui sont intégrés dans cette ligne ? En ligne 6218, pourquoi un tel gap entre l'année dernière et cette année ? Elle concerne les personnels extérieurs. Combien de postes ont-ils été supprimés au final et sur quelle filière ? La ligne 7391-15, pour être précis, concerne l'amende toujours en cours vis-à-vis du SRU. À terme, y aura-t-il la volonté de sortir justement de cet assujettissement à l'amende SRU ? Un échéancier a-t-il été planifié afin que d'année en année nous puissions arriver à une somme nulle ? En ligne 6574, le budget des associations est diminué de 10 k€. Certaines associations se sont-elles retirées, pour quelle raison ? Ou alors, n'ont-elles pas manifesté une demande de subvention ? En matière d'investissements, nous avons vu en Commission que la région avait proposé 200 k€ pour la halle du marché. Elle sera donc intégrée dans le budget final. Concernant les travaux, ils devraient être annoncés et devraient démarrer. Aurons-nous une date ? En effet, cela fait trois ans, donc bien avant les municipales, ce projet a été lancé. Une date d'achèvement des travaux peut donc être estimée.

M. LE MAIRE.- De quel projet s'agit-il ?

M. LÉVY.- Il s'agissait, je pense, de la Halle.

M. LE MAIRE.- La Halle ?

M. LÉVY.- Plus haut, les travaux sont censés démarrer. Il y a justement une interrogation.

M. LE MAIRE.- Je vais pouvoir répondre à un certain nombre de questions. Par contre, pour d'autres, nous ferons une réponse écrite. Quel type d'opération souhaitez-vous que nous expliquions ? La Halle du marché est finie. Comme l'a expliqué Catherine HUN tout à l'heure, il y a la place du marché.

M. LÉVY.- La place du marché.

M. LE MAIRE.- C'est la place du marché.

M. LÉVY.- Excusez-moi. Oui.

M. LE MAIRE.- D'accord.

M. LÉVY.- OK. Voilà un premier jet par rapport à ce qui a déjà été dit vis-à-vis du ROB. Peut-être, mes camarades peuvent-ils compléter.

M. SEVAL.- Une petite précision sur l'augmentation du coût de l'énergie, sur les lignes 60612 à 66122. Les prévisions à la hausse du coût de l'énergie ont-elles été prises en compte sur ces lignes ? Un deuxième point : nous avons reparlé de la maison santé. Je voulais juste préciser que la maison de santé est nécessaire. Bien évidemment. Nous le lisons et nous le voyons partout, mais nous le savons, elle ne va pas être suffisante dans la compétition des villes et par rapport aux problématiques des professionnels de santé et des médecins. Y a-t-il déjà une stratégie pour aller plus loin que la maison santé pour préparer le futur jusqu'à 2029 où les premiers médecins sortiront et augmenteront le quota des médecins ? Nous le savons, il est question d'une pénurie jusqu'à 2036. Elle sera donc très durable. Nous le savons, la situation va être très compliquée. Une Maison de santé, c'est bien, elle est nécessaire, mais elle ne sera certainement pas suffisante.

M. LE MAIRE.- Je vais répondre à certaines questions. Pour les autres, il faut être sûr que nous avons bien noté le détail des articles pour lesquels vous souhaitez les explications. Concernant la taxe d'habitation, bien entendu, je ne peux qu'avoir le même avis que vous, mais la taxe d'habitation stagne déjà depuis 2017. Nous aurons beau vouloir être attentifs à la compensation de cette taxe d'habitation, si, comme je le vois sur certains programmes aujourd'hui, il nous est annoncé 10 Md€ d'économies sur les dépenses des collectivités, nous pouvons avoir très peur, mais aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Néanmoins, sur la taxe d'habitation, l'effet néfaste est que nous n'avons plus aucune dynamique. Ensuite, vous avez posé une question sur l'énergie. Sur l'énergie, très peu d'augmentations ont été anticipées dès ce budget, pour deux raisons. Nous avons un contrat qui, pour l'instant, bloque les prix du gaz sur l'exercice 2022. Malheureusement, toute cette augmentation, nous la prendrons de plein fouet à partir de 2023, sauf si des contrats sont rompus, mais a priori ce ne sera pas le cas. Pour ce qui est de l'électricité, nous verrons au niveau du budget supplémentaire, ce qu'il conviendra, à ce moment-là, de doter en supplément, sachant que la très grande majorité de notre énergie, c'est quand même le gaz. Pour ce qui est de la loi SRU, effectivement, nous devons régler tous les ans une amende de l'ordre de 30 k€. Ce devrait être la dernière année, puisque nous avons, dans le cadre de programmes immobiliers, accepté de baisser les droits de cession, ce qui fait que ces 30 k€ seront à valoir sur les droits de cession que nous avons accepté de baisser de l'ordre de 200 k€ ou 300 k€. Pour ce qui est du budget des associations, non, il n'y a pas de volonté de réduire le budget des associations. Nous sommes déjà à un niveau très élevé par rapport au réalisé, qui a été demandé sur l'exercice 2021. L'exercice 2021 a doté toutes les associations qui l'avaient souhaité, et la réalisation était inférieure au budget. Ce budget, et nous l'assumons, est de -10 k€ par rapport au budget de l'exercice précédent, mais cela ne devrait pas poser de gros problèmes. Pour ce qui est de la place du marché, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il y a une dotation d'un peu plus de 200 k€. Vous avez parlé des subventions. Sachez que nous n'inscrivons les subventions que lorsqu'elles sont connues. Nous espérons avoir un certain nombre de subventions, bien entendu, mais dans la mesure où elles ne sont pas encore définitivement actées, nous ne les inscrivons pas. Vous avez parlé également de la maison pluriprofessionnelle de santé. Dans la maison pluriprofessionnelle de santé, il y a plusieurs aspects. Il y a l'aspect lié à la santé elle-même. C'est très important. Cet aspect est en cours avec les professionnels de santé de la commune, qu'il s'agisse des médicaux et des paramédicaux. Nous avons été assistés par un cabinet spécialisé dans ce domaine. Nous allons rencontrer l'ARS très bientôt de manière à présenter nos objectifs dans le cadre de ce plan. Une association va être créée avec les professionnels de santé justement pour accompagner leurs besoins pour cette création de maison pluridisciplinaire professionnelle de santé. En parallèle, il y a le projet immobilier sur lequel nous travaillons. Nous allons demander des compléments de financement, mais comme je viens de le dire, ces compléments ne seront inscrits que lorsqu'ils seront certains. Voilà les deux aspects. Sachez que cet objectif est très important pour la commune, mais avant de parler des horizons 2028 ou 2029 où nous aurons l'effet de la libération du numerus clausus, il convient déjà de garder nos médecins sur la commune, de leur donner les moyens de fonctionner correctement et d'essayer de faire venir de nouveaux médecins, sans qu'il y ait

une surenchère avec les villes à côté. Ce n'est pas le but. Voilà ce que je peux vous dire par rapport à vos questions. Nous allons pouvoir vous donner quelques réponses sur un certain nombre d'articles que vous avez cités. Lorsque j'ai moi-même lu le détail du budget, je me suis posé les questions. J'ai donc demandé que les réponses soient préparées. Il y a au moins deux ou trois articles sur lesquels nous allons vous donner les évolutions.

Mme HUN.- Le premier point sur la restauration, de façon générale, c'est bien évidemment l'augmentation des tarifs, mais surtout l'impact de la loi EGALIM. Nous avons déjà évoqué le sujet la dernière fois. Il y a, en effet, une augmentation du coût des denrées avec, en parallèle, une diminution des recettes, donc un impact sur l'activité Restauration sur le budget 2022. Vous avez listé plusieurs comptes. Je vous propose de m'envoyer votre liste. Nous vous ferons une réponse écrite. Ce sera plus simple. Sur le compte 623-8, entre le BP 2021 et le BP 2022, il y a un complément. En effet, les chèques Cdhoc ont été offerts aux agents. Ils ont été votés lors du dernier conseil, me semble-t-il. Sur le compte 623-2 avec une augmentation de 175 k€, nous avons notamment les Clayescibels qui représentent une enveloppe d'environ 150 k€, une petite enveloppe sur le feu d'artifice et une petite enveloppe sur le service des sports pour l'inauguration de l'espace tennis. Ensuite, nous avons également rajouté 20 k€ au BP 2022 qui n'étaient pas au BP 2021 pour la fête du personnel. En effet, l'an dernier, au BP 2021, nous ne l'avions pas mis, car il y avait beaucoup d'incertitudes. Nous l'avions rajouté au BS. Donc, cette année, nous l'avons mis directement au budget primitif. Sur le reste de votre liste, je vous propose de m'envoyer tous les chapitres sur lesquels vous avez des questions. Nous vous ferons une réponse écrite, ce sera plus efficace.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. SEVAL.- J'ai juste une question par rapport à ce que vous avez dit sur la maison de santé. Je voulais savoir si vous connaissiez le taux de Clétiens et de Clétiennes qui n'ont pas aujourd'hui de médecin référent sur la commune.

M. LE MAIRE.- Dans toute l'étude de santé qui a été réalisée, non, nous ne l'avons pas. Nous avons fait une étude très approfondie sur la situation, mais je n'ai pas vu ce ratio.

M. SEVAL.- D'accord. Vous mentionnez les médecins. Vous dites faire en sorte qu'ils se sentent bien.

M. LE MAIRE.- Il s'agit des médecins et des paramédicaux.

M. SEVAL.- Et paramédicaux, bien sûr. Tous les professionnels qui vont venir dans la maison en question. Entre maintenant et 2029, qui sera cette fameuse année charnière, savons-nous combien de médecins vont partir à la retraite aux Clayes ?

Mme BEAULIEU.- Bonsoir tout le monde. Dans cette étude, nous avons eu la désagréable surprise de nous rendre compte que quasiment 100 % des médecins peuvent partir à la retraite. Je dis « peuvent », car contrairement à d'autres professions, certains prolongent leur temps d'activité. Ils ne partent pas à 60 ans ni à 65 ans. Certains même sont encore en activité alors qu'ils ont dépassé 70 ans. Parmi ceux qui sont en activité actuellement, quasiment 100 % pourraient partir à la retraite.

M. LE MAIRE.- Merci, Françoise. S'il n'y a pas de question, en conclusion de cette présentation budgétaire, nous sommes tout à fait en ligne avec ce qui a été présenté dans le DOB. Monsieur LÉVY et Monsieur SEVAL en ont parlé, nous allons devoir faire face à une inflation dans différents domaines. Nous pouvons même avoir des ruptures d'approvisionnement dans différentes chaînes d'approvisionnement. Malheureusement, nous n'avons pas d'argent magique. Nous savons très bien qu'aujourd'hui nous pouvons tenir le budget tel qu'il est présenté sur l'année 2022. Depuis 2010, nous n'avons pas augmenté la fiscalité. Nous tenons encore en 2022. Ce qu'il en sera en 2023 dépendra de l'évolution à court et moyen terme de tous ces tarifs.

Nous pouvons nous féliciter de tenir une année de plus avec cette fiscalité maintenue. Je propose de mettre ce budget au vote.

Qui est contre ? *9 voix contre (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)*

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *24 voix*

Merci.

M. LE MAIRE.- Le point suivant est l'approbation d'une subvention pour le CCAS. Il est en lien avec le budget qui vient d'être voté.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS – EXERCICE 2022

Mme HUN.- Comme précisé dans la présentation du budget, une subvention du CCAS en augmentation par rapport à 2021. Elle s'élève, dans le budget primitif, à 975 248 €. Pour information, elle représente 4,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette attribution de subvention pour 2022.

Avez-vous des questions sur ce point ?

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Nous allons mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *33 voix*

Merci pour cette unanimité.

M. LE MAIRE.- Le point suivant concerne la modification du tableau des effectifs, délibération traditionnelle à chaque conseil.

TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE.- Quatre filières sont concernées : la filière administrative, la filière technique, la filière animation et la filière médicosociale. Concernant les variations de grades, il y a 12 suppressions de grade et quatre créations de grades. Y a-t-il des questions relativement à cette délibération ? Madame FREMONT.

Mme FREMONT.- Sur cette délibération, pas particulièrement, mais je vous avais posé une question, la dernière fois, concernant la police municipale. J'ai ouï dire qu'apparemment, il y en a encore pas mal qui sont partis. Pouvez-vous nous dire combien sont encore présents sur la ville ?

M. LE MAIRE.- Pour la police municipale aujourd'hui, je pense que nous avons un ASVP et peut-être un policier municipal. Notre police municipale s'est réduite. Je l'assume, dans le rôle de la police municipale, il y a aussi le rôle de prévention, qui est un rôle très important, ce n'était peut-être pas la vision qu'avaient certains de nos anciens policiers, qui ont souhaité évoluer vers d'autres villes. Je leur souhaite bonne chance. Nous sommes dans une position de recruter de nouveaux policiers municipaux et ASVP. Je pense avoir répondu à votre question.

Le point suivant est également un point RH. Il a été présenté en commission.

Pardon, nous n'avons pas voté. Mais, c'est vrai que je m'attends à un vote contre.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **33 voix**

Merci.

Le point suivant concerne le plan de formation des agents communaux.

PLAN DE FORMATION 2022

M. LE MAIRE.- Comme il est précisé dans la note, le plan des agents communaux se réalise par deux biais. D'une part, un biais avec une allocation budgétaire, qui vous a précisée, à hauteur de 40 k€. D'autre part, par des stages dits « gratuits », mais qui ne sont pas du tout gratuits, puisqu'ils sont payés au travers de la cotisation du CNFPT, qui est de 0,9 % de la masse salariale. Un plan de formation a été discuté avec l'ensemble des services et présenté au comité technique paritaire, lequel l'a approuvé à l'unanimité. La question des stages avait été, me semble-t-il, posée en commission. L'ensemble des stages demandés a été retenu.

Y a-t-il des questions à propos de cette délibération ?

M. SEVAL.- Vous avez précisé que tous les stages qui avaient été demandés ont été validés. Or, il me semble que dans la liste certains ne sont pas validés.

M. LE MAIRE.- Il y en a très peu. Pour moi, dans l'état d'esprit, ils ont été validés au CTP à l'unanimité. Il devait donc y avoir des raisons.

M. SEVAL.- D'accord. Typiquement, j'ai en tête la virtualisation des systèmes d'information. Il y en a d'autres. Certains n'ont pas d'organisme notifié. Est-ce un oubli ou l'organisme sera-t-il rajouté plus tard ? Peut-être. Je ne sais pas. Aussi au niveau des coûts. Le CNFPT étant sur la masse salariale, il n'a pas forcément de coût précis.

M. LE MAIRE.- Au niveau des coûts, pourquoi par rapport au budget que j'ai annoncé de 40 k€ voyez-vous une liste qui aboutit à 47 k€ ? Parce que, par tradition, nous savons très bien qu'un certain nombre de stages initialement prévus doivent dériver. Nous en avons donc prévu un peu plus. Nous anticipons également sur le fait qu'au niveau du BS, nous rajouterons certainement 4 k€ ou 5 k€. Ainsi, dès le départ, nous inscrivons ces stages.

M. SEVAL.- D'accord. Une dernière remarque sur les formations de manière générale. Il y en a une grande quantité. C'est bien. Mais il m'a paru assez bizarre que des stages très ponctuels aient été demandés par des personnes. Quelques-uns sont regroupés. Potentiellement, comme nous le voyons souvent, les gens vont vers un même stage. Or, là on voit une très grosse disparité. Je ne sais pas quelle est la logique. C'était juste pour le noter.

M. COQUARD.- Deux points pour répondre, puisque j'étais au CTP avec mes collègues. Premier point : Pourquoi y a-t-il tant de stages ? c'est qu'il y a eu beaucoup de décalages dus au Covid. Des stages n'ont pas pu avoir lieu. Donc, sur cette année, il y a un décalage important, d'où le nombre important de stages. Les stages qui ont été refusés sont très peu nombreux. En fait, ils ne correspondaient pas à la formation. Il y avait donc une raison valable pour le refus. C'est la raison pour laquelle ils ont été votés à l'unanimité. Comme Monsieur le Maire l'a indiqué, ils ont tous été acceptés, les stages refusés ne correspondant pas à une formation normale. Ils ont été acceptés par les employés. Personne n'a été frustré par le refus de son stage.

M. LE MAIRE.- Merci, Bertrand, pour ce complément. Je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **33 voix**

Merci.

La délibération suivante est relative à la création d'un comité social territorial. Cela correspond un petit peu à une notion de simplification qu'il y a eu dans certains organismes comme cela se trouve dans les entités privées.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

M. LE MAIRE.- Je vais vous retracer les événements marquants qui sont sur votre note de présentation. Pour rappel, en décembre 2022, les agents de la collectivité seront amenés à élire des représentantes aussi bien sur les commissions administratives paritaires, sur les commissions consultatives paritaires, c'est-à-dire le CCP, mais également sur l'objet de cette délibération qui est le comité social territorial.

Le Comité Social Territorial est un changement par rapport aux dernières élections professionnelles de 2018. Le CST, comme il est rappelé, est consulté sur toutes les questions relatives à l'organisation collective et au fonctionnement des services de la collectivité. Par ailleurs, le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, c'est-à-dire le CHSCT, qui était un organisme propre au préalable, est à présent intégré dans ce CST et devient la FSSCT. Nous allons pour une fois dans le sens de la simplification, tout en conservant globalement les mêmes attributions. Il est rappelé également que la durée du mandat des représentants est fixée à quatre ans, que les élections s'établissent sur la base d'un scrutin de liste, que les organisations syndicales ont été consultées au niveau de la commune, et qu'il y a eu un avis favorable également dans le dernier comité technique, déjà mentionné, du 15 mars 2022, favorable à l'unanimité. Il est rappelé également que le CST sera composé de six titulaires et de six suppléants, avec une répartition entre les hommes et les femmes proportionnelle à la répartition entre les hommes et les femmes dans notre collectivité, c'est-à-dire huit femmes et quatre hommes. Voilà, ce que nous pouvons dire sur cette délibération.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **33 voix**

Merci.

Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- En dehors de l'ordre du jour, on nous fait circuler un document d'arrêté de signature, mais en fait, tel qu'il est présenté, nous ne savons pas la raison. Il faudra donc expliciter un tel document qui engage la signature à quoi correspond la demande de signature.

M. LE MAIRE.- D'accord. C'est comme chaque fois pour le vote du budget. Donc, vous le signez.

M. LÉVY.- D'accord, mais...

M. LE MAIRE.- Vous signez que vous en avez fait partie. Je n'ai pas dit que vous signez pour le budget.

M. LÉVY.- Oui.

M. LE MAIRE.- La délibération suivante concerne le débat sur la politique de protection sociale.

DÉBAT SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE

M. LE MAIRE.- Comme il est rappelé, le législateur avait prévu, en 2007, la possibilité pour les employeurs territoriaux de participer financièrement aux contrats de protection sociale, que ce soit pour la santé ou pour la prévoyance. Pour la commune des Clayes-sous-Bois, nous avons mis en place ces contrats de groupe à partir de 2014. L'évolution de l'ordonnance du 17 février 2021 rend obligatoire la participation financière de l'employeur et les garanties de la protection complémentaire, d'une part pour le risque santé, à hauteur de 50 % d'un montant de référence, qui sera fixé par décret en Conseil d'État. Le problème, c'est que nous n'avons aucun montant de référence à date. D'autre part, et comme précisé, à hauteur de 20 % pour ce même montant de référence, qui sera fixé par décret en Conseil d'État, montant qui à ce jour n'est pas connu. Ces obligations devront être effectives, pour la prévoyance au 1^{er} janvier 2025, et pour la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2026. Il est également précisé que cette ordonnance de 2021 imposait l'organisation d'un débat en 2022, comme celui de ce soir, au titre de cette protection. Il s'agit en fait d'un débat sans vote, mais à la fin, nous ferons un vote pour prendre acte de la tenue de ce débat. Le contenu du débat et les objectifs sont précisés sur votre note, c'est-à-dire : les enjeux de la protection sociale complémentaire. Il est clair que ce type de prestation permet de renforcer l'attractivité de certaines. C'est aussi un vecteur de fidélisation. Il est rappelé également que nous devons en tirer des conclusions sur la compréhension des risques, notamment sur la complémentaire santé et sur la prévoyance ou la garantie de maintien de salaire. Il vous est rappelé également dans cette note de présentation un petit point sur la situation actuelle de ce qui a cours au niveau de notre commune. Pour le risque santé, la commune verse 15 % de la garantie de base pour les agents de catégorie C ; 12,5 % pour les agents de catégorie B ; et 10 % pour les agents de catégorie A. pour ce qui est du second risque, c'est-à-dire le risque prévoyance, à l'heure actuelle, 1 € est versé pour chaque agent qui y a souscrit cette option. La présentation de ce nouveau cadre doit être rappelée. Concernant la nature et les garanties envisagées, l'objectif est de conserver les mêmes garanties qu'actuellement. Concernant le niveau de participation et le calendrier de mise en œuvre, nous avons le calendrier de mise en œuvre, mais nous ne pouvons pas débattre du niveau de participation dans la mesure où nous n'avons pas de référence sur les objectifs. Voilà ce que je peux dire en résumé de cette délibération. Il va de soi que nous ne pouvons tous être que favorables à ce type de complément pour l'ensemble du personnel communal. La question qui interroge sera son financement.

Voilà ce que nous pouvons dire au travers de cette délibération. Il n'y a donc pas de vote, si ce n'est de nous assurer que ces informations ont été données et qu'il y a eu ce « débat ». Je vous laisse la parole sachant que personnellement nous ne pouvons pas en dire plus aujourd'hui. Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Lors de la commission Finances, jeudi dernier, je suis intervenu pour suggérer qu'un benchmark soit fait auprès d'autres collectivités pour savoir quelles sont leurs pratiques actuelles en termes de participation employeur. Madame HEUZE s'est engagée à reprendre au niveau de l'agglomération. Dès que ce benchmark sera fait, pourrions-nous en avoir communication ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr.

M. LÉVY.- Je reviens en arrière concernant le rapport sur la maison pluridisciplinaire de santé. Le rapport qui a été fait peut-il être communiqué sur demande des élus, quels qu'ils soient, autour de cette table ?

M. LE MAIRE.- Nous sommes dans une phase où il est en cours de partage avec différents organismes. Lorsqu'il sera figé, chaque élu pourra bien entendu le consulter. Monsieur SEVAL.

M. SEVAL.- Si la notion de débat tourne autour de la prise en compte de la part employeur par rapport à la part employé, le risque prévoyance à 1 €, je vous l'avoue, je ne sais pas du tout aujourd'hui ce qu'il représente. En effet, nous ne connaissons pas le pourcentage. J'aurais tendance à dire que 10 % en moyenne pour le risque santé pour les personnels ne me paraît pas énorme au niveau de la part employeur. Aller au moins à 50/50 ne me paraît pas mal. Des entreprises sont très généreuses. J'ai la chance de faire partie de telles entreprises qui donnent 100 % part employeur. Ce serait le mieux pour les employés et les administrés.

M. LE MAIRE.- Ce sont des entreprises qui ont les moyens de le faire. Je partage. Le tout sera de savoir jusqu'où nous pourrions aller. L'objectif est bien entendu d'essayer d'aller le plus loin possible.

M. SEVAL.- Très bien. OK.

M. LE MAIRE.- De toute façon, dès que les seuils seront annoncés, il y aura une nouvelle délibération et un débat.

M. SEVAL.- Les risques couverts sont-ils à disposition ? La manière dont sont organisés la prévoyance et le risque santé.

M. LE MAIRE.- Il y a un contrat de groupe, si je ne m'abuse.

M. SEVAL.- D'accord. Pouvons-nous l'avoir à disposition juste pour avoir une vision sur les clauses ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. SEVAL.- OK. Merci.

M. LE MAIRE.- C'est le contrat type. Tous les personnels qui y souscrivent l'ont. S'il n'y a pas de question, je propose de mettre au vote que nous avons débattu.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **33 voix**

Merci.

(0.59.29 brouhaha).

M. LE MAIRE.- Non, dans l'ordre du jour, j'ai maintenant la mise à disposition d'un agent communal. Est-ce cela ? C'est cela. Désolé. Françoise.

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Mme BEAULIEU.- Saint-Quentin-en-Yvelines a demandé la mise à disposition partielle d'un agent titulaire de la commune pour réaliser des missions d'entretien sur l'espace communautaire de territoire communal des Clayes-sous-Bois, notamment aux abords de la gare et du Parc de Diane. Nous pouvons nous demander un peu pourquoi. La raison est très simple. Bien souvent, nous constatons dans ces secteurs, soit des déchets, soit des dégradations. Les Clétiens préviennent les services techniques de la commune qui eux-mêmes font remonter à Saint-Quentin, ce qui a pour résultat de diminuer une certaine réactivité. Ils ont trouvé plus simple, et nous le partageons, de nous déléguer cette mise à disposition partielle afin que nous soyons plus réactifs et beaucoup plus efficaces. Nous l'avons déjà voté au conseil communautaire, la semaine dernière. Ils nous ont proposé leur participation financière. Cette mise à disposition prend effet au 1^{er} avril 2022 pour une durée d'un an renouvelable à raison de 30,90 % d'un agent à temps plein. Ce pourcentage est un peu particulier. En fait, une somme forfaitaire de 10 k€ nous est allouée dans ce remboursement. Si nous calculons par rapport au salaire de la personne, cela fait 30,9 %. Il vous est demandé de voter cette mise à disposition.

M. LE MAIRE.- Monsieur LÉVY.

M. LÉVY.- Comme nous avons un peu de temps, simplement une intervention par rapport à la réactivité. Lorsque des Clétiens interpellent les services techniques pour signaler, je prends mon exemple, qu'il ne manque absolument pas de trottoir, et c'est pire que ça, pour des piétons, le piéton a le droit d'exister aussi, le long de la RD11, entre le secteur commercial Alpha Park et juste avant Léon. Les camions stationnent. Il pleut. C'est la gadoue. Nous avons vu des mères de famille avec des poussettes s'obliger à marcher sur la chaussée. C'est très dangereux. C'est vrai, ça dépend de l'agglomération. J'ai envoyé ça aux services techniques. Je n'ai pas eu de retour, pas même un accusé de réception. Je pense qu'il y a un minimum de qualité, puisque nous parlons qualité ville. Il faudrait qu'il y ait une boucle retour. Lorsque nous témoignons ou que nous envoyons une proposition d'alerte, qu'il nous soit dit que notre proposition a bien été enregistrée, qu'elle va être transmise et que nous serons tenus informés. Je pense que c'est important pour que les Clétiens se sentent motivés pour nous signaler des choses qui méritent une amélioration. C'est le but qui doit être partagé, je pense, par l'ensemble que nous sommes. Mais au moins, faisons acte que cela rentrera dans les normes et que ce sera suivi d'effet. Merci.

M. LE MAIRE.- Vous êtes-vous adressé à la direction des services techniques de la commune ou de l'agglomération ?

M. LÉVY.- Je me suis adressé aux services techniques de la commune des Clayes-sous-Bois. J'ai encore le mail.

M. LE MAIRE.- Je partage le fait qu'il ne doit pas y avoir de non-réponse. Par contre, je pense que ce secteur n'est pas du ressort de la commune, mais du département. Ce doit être le CD11, ce qui n'excuse pas le fait qu'il n'y ait pas de réponse. Nous allons vérifier.

Mme BEAULIEU.- Je suis un petit peu étonnée. Habituellement, que ce soit les mails, les courriers ou le téléphone, il y a toujours une réponse. Il y a peut-être eu un loupé. C'est possible. Mais à la fin, je vous propose de me dire quand c'était pour vérifier cet état de fait.

M. LE MAIRE.- Je remets le micro. Nous mettons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **33 voix**

Merci pour cette unanimité.

M. LE MAIRE.- Le point suivant est relatif au festival Geek-up avec une convention.

FESTIVAL GEEK-UP

Mme PLASSART.- Bonsoir à tous. Les 21 et 22 mai prochains, l'association Geek-up family, qui est une association basée aux Clayes-sous-Bois, organise sa première édition de Geek-up festival, un événement pop culture, sur le site du parc de Diane avec le soutien de la mairie. Cette convention est le rassemblement de fans d'une thématique Geek, comme la science-fiction, les comics, les bandes dessinées, les mangas, le médiéval-fantastique, etc. Ainsi, il serait possible d'y rencontrer des invités internationaux tels que des acteurs, des comédiens de doublage des vidéastes, dans le cadre de conférences ou de séances de dédicaces. Il sera également possible de découvrir entre autres la reconstitution d'un village médiéval, une arène sportive permettant de tester, entre autres sports, le Quidditch, dont j'ai entendu parler il y a très peu de temps, mais qui est très sympathique. Il y aura une cinquantaine d'exposants, c'est donc une convention d'une bonne importance, un spectacle de grande illusion, un concours de cosplay, c'est-à-dire un concours de costumes, déguisement de personnages. Un espace sera dédié aux enfants avec des bénévoles qui donneront des activités et qui feront un petit peu de gardiennage et bien d'autres activités. L'entrée du festival est payante : 8 € la journée, 15 € pour deux jours ; gratuite pour les enfants de moins de 7 ans. Dans le cadre de son soutien à ce projet, la mairie contractualise pour l'installation de quatre foodtrucks, trois salés et un sucré.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention pour l'installation des foodtrucks, dont une copie est jointe à la présente délibération. Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de question, je vais mettre au vote.

Qui est contre cette convention ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **33 voix**

Merci pour cette unanimité.

Comme l'a précisé Martine, c'est une association clétienne. Nous pensons que cette manifestation aura un très grand succès au niveau de la jeunesse.

Le point suivant, qui est à débattre, concerne un dossier Zoom Avenir.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MONSIEUR GUILLAUME LEMAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MONSIEUR KILLIAN MACHADO-NETO DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

M. LE MAIRE.- Je laisse la parole à Youssef.

M. KOUTARI.- Comme vous le savez tous et toutes, le dispositif Zoom Avenir est destiné à encourager, soutenir et promouvoir les initiatives individuelles et collectives, sociales, culturelles, humanitaires des jeunes clétiens entre 15 et 25 ans. Aujourd'hui, nous n'aurons pas un projet, mais deux projets à présenter. Le premier est mené par un Clétien étudiant en agronomie à AgroParisTech. À travers une expédition à vélo dans différents pays de l'Europe

du Nord, il ira justement à la rencontre des différents acteurs experts du milieu afin d'appréhender l'agriculture urbaine et périurbaine et réaliser un travail de recherche et un travail technique dans le but d'apporter des retours d'expériences très concrets, de terrain, pour aider le développement de l'agriculture urbaine en France. Par la même occasion, bien sûr, il pourra découvrir d'autres cultures et vivre une véritable expérience humaine. Après étude de son projet, nous lui proposons ici une participation à hauteur. 425 €.

Le second projet est toujours porté par un Clétien, cette fois-ci, étudiant en 2e année de médecine à l'UVSQ, dans le cadre d'un projet de solidarité internationale. Ici, l'objectif est de venir en aide auprès de l'association "CooperatrPerù" qui agit au sein de la communauté rurale de Tankarpata, située au Pérou. Différentes actions sont prévues autour de la santé, la construction et l'alimentation, avec des rendez-vous médicaux, ateliers de prévention et de sensibilisation. Comme le projet précédent, il pourra découvrir une autre culture et vivre une expérience humaine enrichissante. Après étude de son projet, nous lui proposons également une participation à hauteur de 425 €. Bien évidemment, les jeunes Clétiens s'engagent à présenter sous forme d'animation, expositions et prise de parole le bilan de leur projet en contrepartie de l'aide apportée par la ville.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur SEVAL.

M. SEVAL.- J'étais à la commission qui a traité de cette délibération. Je fais la remarque à chaque fois, mais sur cette dernière, j'aurais deux choses à dire. Au final, je n'en avais dit qu'une lors de la commission. Je trouve toujours un peu compliqué de subventionner même des Clétiens qui partent très loin pour leurs études. Je ne suis pas sûr que cela ait un intérêt pour le local. Cependant, pour l'étudiant à AgroParisTech qui va aller chercher des solutions, je me dis qu'au lieu de les présenter, pourquoi ne pas avoir un projet qui sortirait de terre pour les Clayes, suite à ce stage ? Je ne sais pas comment l'appeler. Pour le deuxième, j'y ai réfléchi, puisque nous avons parlé énormément de maison de santé. Je suis même prêt à mettre plus que 425 €, si à l'issue de ses études, il est prêt à venir travailler aux Clayes-sous-Bois pour les Clétiens.

M. LE MAIRE.- Merci pour vos remarques. S'il n'y a pas d'autre remarque ou question, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? **33 voix**

Merci pour ces aides pour ces étudiants.

Le dernier point prévu à l'ordre du jour concerne des aides pour les projets d'écoles élémentaires. Elisabeth.

AIDE AUX PROJETS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Mme DOMINGUEZ.- Bonsoir à tous. Par délibération du 20 février 2020, le conseil municipal avait accepté de verser une aide financière de 3 k€ par école suivant les projets d'activités pédagogiques présentés. Cependant, depuis 2020, la pandémie a empêché la concrétisation de tous ces projets. Certaines écoles l'ont utilisé tout de même pour des projets de proximité. D'autres non. Au vu des bilans donnés par les directeurs des écoles, le conseil municipal du 28 juin 2021 a accordé une aide financière aux écoles Paul Éluard et Jean Jaurès, ces deux écoles étant les seules à avoir un projet. Cependant, les aides accordées à ces écoles

comportaient une erreur de calcul, faisant l'objet d'une régularisation.

Pour les projets de l'année 2022, il est proposé d'apporter une aide financière aux projets des écoles de la façon suivante : pour l'école Marcel Pagnol : 3 k€ ; pour l'école René-Coty : 3 k€ ; pour l'école Victor Hugo 2 544,50 € ; pour l'école Paul Éluard, après régularisation : 3 621,64 €, car ils avaient reçu 621,64 € en moins ; et pour l'école Jean Jaurès : 1 747,08 €, car ils avaient trop perçu. L'école Henri Prou reconduit quant à elle le projet décalé en 2020-2021 pour lequel les crédits n'avaient pas été utilisés. Cette aide sera versée directement à la coopérative scolaire. Ensuite, les écoles régleront les centres de classes de découverte, puisqu'il s'agit pour la plupart de classes de découverte.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de question, nous mettons au vote.

Mme DOMINGUEZ.- En tant que directrice de l'école Henri Prou, je ne participerai pas au vote.

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? *32 voix (Madame Elisabeth DOMINGUEZ n'a pas pris part au vote)*

Merci pour cette quasi-unanimité.

RÉPONSE AUX QUESTIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur SEVAL, vous aviez posé une question à propos d'un logiciel de vidéo verbalisation. D'après la réponse qui m'est fournie, il s'agit en fait du logiciel de gestion qui est en interface avec le centre de Rennes à partir du moment où il y a eu l'abandon des carnets à souche. Le terme vidéo verbalisation est impropre.

Avant de clore ce conseil municipal, je vais annoncer la date du prochain conseil municipal de manière à ce que vous puissiez tous et toutes anticiper. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 28 juin.

La séance du conseil de ce soir est close. Le point principal était le budget.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. LE MAIRE.- Le conseil étant clos, le public a-t-il des questions à poser ?

Question. – Bonsoir. Xxx (1.15.27 inaudible).

M. LE MAIRE.- Je partage. Vous le savez, la médiathèque est sous la responsabilité de SQY. Cependant, nous passons le message à l'agglomération. Merci pour cette remarque.

S'il n'y a pas d'autre question, nous allons vous souhaiter une très bonne soirée et vous dire au 28 juin. Monsieur LÉVY, vous pouvez nous faire parvenir le détail des articles pour lesquels vous voulez une précision.

Merci, bonne soirée.